



Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 février 2025 à 12h00, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Luc DUVAL, conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE, conseillère;
Marie-Josée-PLEAU, conseillère;
Christian TISLUCK, conseiller.

Sont absents :

Christian CÔTÉ, maire;
Éric FRÉCHETTE, conseiller;
Marc PAYEUR, conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant, Christian Tisluck, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière déclare qu'elle a signifié conformément à la loi l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire à tous les membres du conseil.

2025-02-045 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une session extraordinaire, l'ordre du jour est adopté comme tel.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS PRÉVUS AU PRÉSENT ORDRE DU JOUR
5. EMBAUCHE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Krystel Houle-Plante, appuyée par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS PRÉVUS AU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée

2025-02-046 EMBAUCHE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en raison de l'ouverture d'un nouveau poste de directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues avec les candidats retenus, la directrice générale recommande l’embauche de monsieur Frédéric Veilleux;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Luc Duval, appuyée par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu de qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher monsieur Frédéric Veilleux au poste de directeur des travaux publics. Il s'agit d'un poste régulier à temps plein, basé sur 40 heures par semaine. Monsieur Veilleux entrera en fonction le 24 février 2025.

QUE monsieur Veilleux sera soumis aux conditions générales de travail des employés municipaux telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal et à l'entente déposée au dossier no 03-19.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.

Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à monsieur Frédéric Veilleux.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 12h10.

Christian Côté
Maire

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière